

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anne-Sophie Caron

<https://www.cadre21.org/membres/0a3ec8ffb5c4623672b7671d>

Date d'obtention : 2020-11-06 12:42:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle permet d'intervenir rapidement et de limiter la propagation des photos. Elle nous permet de comprendre comment les appareils contenant les photos doivent être traités. Elle nous permet de protéger la victime rapidement ainsi que les preuves judiciaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je comprendrai mieux comment agir afin de protéger la victime tout en me protégeant moi-même au niveau légal.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas consulter en aucun cas les photos en question ainsi que respecter le protocole afin de protéger la victime et les preuves judiciaires.